

Donnez votre avis sur la grande marina

Le Parisien / Vendredi 17 juin 2016



Perspective du projet porté par Eiffage.

(Alain Derbasse architecte)

L'ISLE-ADAM. Autour d'un bassin de 21 291 m², plus de 350 logements et 1 500 m² de commerces devraient voir le jour. Les habitants sont invités à donner leur opinion.

UNE ÉTAPE IMPORTANTE pour un projet de très longue haleine. Mercredi s'est ouverte l'enquête publique pour le permis d'aménagement du futur port de plaisance de L'Isle-Adam. Un projet impulsé par la commune et construit par Eiffage. Disposant de près de 120 anneaux à louer, il pourra accueillir des bateaux d'une longueur maximale de 12 m.

Conçue comme un véritable nouveau quartier de 9 ha, la marina sera installée au bord de l'Oise, à la place de l'étang des Dunes. Le projet prévoit notamment l'aménagement d'une écluse de 27 m. Autour d'un bassin central de 21 291 m², entre 350 et 365 logements individuels et collectifs devraient voir le jour, dont environ 70 logements sociaux.

Sont aussi prévus 900 places de parkings publiques et privés, et 1 500 m² de commerces. L'aménagement d'un hôtel-restaurant, un

temps envisagé, ne serait plus d'actualité. « L'idée est de faire un port vivant, de devenir notamment une étape pour le trafic fluvial de l'Europe du nord. Il sera un plus incontournable pour la ville, très axée sur le tourisme », affirme Philippe Leballeur, adjoint au maire en charge de l'urbanisme. A eux seuls, le port, les voiries et les réseaux divers coûteront environ 13 M€ à Eiffage.

Le public a jusqu'au 16 juillet pour consulter les centaines de pages du dossier et déposer ses remarques à la mairie annexe Le Castelrose. La commissaire enquêtrice dispose ensuite d'un mois pour rendre son rapport. Selon la municipalité, le permis pourrait être déposé dès septembre pour un lancement des travaux dans la foulée. « Nous avons l'intention de donner les premiers coups de pio-

che en janvier 2017 », précise l'élu. L'idée de créer une marina dans la ville est née il y a près de quarante ans. En 2011, le projet connaît un vrai démarrage lorsque Eiffage Construction est désigné comme aménageur. Mais au fil des ans, de nombreuses dates de début de travaux ont été annoncées, toutes repoussées. En 2013, une rumeur persistante insinuait même que le projet était tombé à l'eau.

« Ma détermination à faire aboutir le projet est absolue », avait alors réaffirmé, Axel Poniatowski, député-maire (LR) de la ville. En cause, selon la mairie, les très longues procédures administratives nécessaires à un projet de cette envergure. Par exemple, les échanges entre Eiffage et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement

et de l'énergie (DRIEE), dans le cadre de la loi sur l'eau, ont duré plus de trois ans avant qu'elle ne rende un avis favorable... il y a quelques semaines seulement.

« On arrive au bout », affirme la municipalité. Mais d'éventuels recours sont toujours possibles. Certains écologistes sont toujours opposés à l'emplacement de la marina, qui selon eux mettrait en danger plus de 100 espèces protégées dont le Butor étoilé et le Martin-pêcheur (*lire ci-dessous*).

Pour compenser l'impact écologique du port, une zone de biodiversité de 10 ha, en cours de finalisation, a dû être aménagée. Par ailleurs, l'aménageur a dû répondre à toutes les questions posées par la commission environnementale. « Nous avons fait ce qu'il fallait et mener toutes les études nécessaires. Nous pouvons être fiers », affirme Eiffage.

ANNE COLLIN

120 anneaux pour des bateaux d'une longueur allant jusqu'à douze mètres

« Un crime écologique »

Etienne Bohler, président des Amis de la terre du Val d'Ysieux

La future marina de L'Isle-Adam ne fait pas que des heureux. Les Amis de la terre du Val d'Ysieux (ATVY) sont toujours vent debout contre ce projet. Les écologistes préparent un dossier qu'ils vont déposer auprès de la commissaire enquêtrice qui supervise l'enquête publique. Ils entendent ainsi dénoncer la « destruction et le bétonnage d'un étang remarquable accueillant plus de 100 espèces protégées ». Dans un courrier adressé en 2014 au Conseil national de la protection de la nature, l'ATVY parlait déjà d'un « crime écologique » et demandait à l'instance de donner un avis défavorable au port de plaisance. « On ne peut pas être favorable à cela. Nous ne nous opposons pas systématiquement au projet en soi,



(DR)

président Etienne Bohler. Selon ATVY, la zone de biodiversité construite en compensation du projet d'Eiffage et mise en avant par la mairie ne palliera pas la destruction de l'habitat des espèces

protégées. « Il se passera au moins dix ans avant que la faune et la flore puissent s'y établir, si elles s'y établissent... Pourtant, le projet doit démontrer que les 103 espèces pourront vivre de la même façon qu'avant », affirme le responsable associatif. Il évoque notamment les conditions très particulières de nidification du Martin-pêcheur.

« Dès 2007, nous nous sommes battus pour protéger le lac de Beaumont (NDLR : dont ils refusaient le remblaiement) : nous avons gagné à 70 %, rappelle l'association.

